



HAL
open science

Douches pour tous ? Se laver à Lyon, entre raréfaction et inadaptation d'une offre sociale externalisée

Elise Roche

► **To cite this version:**

Elise Roche. Douches pour tous ? Se laver à Lyon, entre raréfaction et inadaptation d'une offre sociale externalisée. Géographie et cultures, 2024, Baigner et laver son corps en ville, 2024 (120-121), pp.99-120. <10.4000/11tj0>. <halshs-04633724>

HAL Id: halshs-04633724

<https://shs.hal.science/halshs-04633724v1>

Submitted on 4 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DOUCHES POUR TOUS ?¹

SE LAVER À LYON, ENTRE RARÉFACTION ET INADAPTATION D'UNE OFFRE SOCIALE EXTERNALISÉE

Elise Roche²

Laboratoire Triangle –

UMR 5206

elise.roche@univ-lyon2.fr

Version auteur d'un article paru ainsi : Elise Roche, « Douches pour tous ? », *Géographie et cultures* [En ligne], 120-121 | 2024, mis en ligne le 12 juin 2024, consulté le 04 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/gc/20433> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11tj0>

INTRODUCTION

« Le CCAS [Centre Communal d'Action Sociale] a fait le choix, il y a quelques années, de mettre fin à ce service [laverie], en raison de la difficulté à gérer des flux toujours plus importants (...). [Des solutions avaient été imaginées dans l'objectif de] limiter les dérives d'une laverie dans un bâtiment municipal, qui pourrait devenir un "accueil de jour" qui nécessite une tout autre organisation et du personnel spécifique formé. »

(Message électronique du 2 avril 2015, de F., à l'intention de la direction du CCAS, I. et M.³ ; objet : « Re : Travaux bains-douches Delessert ») (AM Lyon 2848 W 10)

Cet extrait d'archive rend compte d'une hésitation entre deux approches municipales de l'accès à l'hygiène : celle des bains-douches publics et celle des accueils de jours associatifs subventionnés. Elle pourrait se résumer par cette assertion défensive : « un bain-douche n'est tout de même pas un accueil de jour ! »

Les missions de ces deux types de structures sont effectivement différentes. Les bains-douches publics se limitent, généralement, à la fourniture d'un service : l'accès à des douches à bas prix ou gratuitement. Il s'agit d'un service public, né à la fin du XIX^e siècle, qui visait initialement les familles de milieu populaire, ouvrier, et ont progressivement resserré leur public destinataire autour des bénéficiaires de l'aide sociale (appelés un temps les « indigents », mais aussi les personnes âgées, les chômeurs), puis d'un ensemble de public divers, souvent précaire. Lors de la fermeture de son avant-dernier bain-douche, la mairie de Lyon argumente sa décision au nom du soutien qu'elle compte apporter aux accueils de jour. Ce, malgré des objectifs, fonctionnements, et publics différents de ces deux types de structures, attesté par l'extrait d'entretien ci-dessus. Les accueils de jour sont complémentaires des accueils de nuit dans le dispositif de l'urgence sociale. Souvent gérés par des associations caritatives de taille importante, subventionnés par l'État et les collectivités, les accueils de jour s'adressent généralement exclusivement à un public sans-domicile fixe. Ils proposent parfois un accès à des douches, mais ont des missions prioritaires qui sont la domiciliation, l'hébergement, la restauration d'appoint, les vestiaires d'urgence⁴, l'accueil et accompagnement social. Leurs services reposent sur des salarié·e·s permanent·e·s ou

¹ Expression issue du slogan du collectif Bains-Douches Lyon. Blog du collectif : URL : <https://blogcollectifbainsdoucheslyon.wordpress.com/>

² L'auteure remercie les relecteur.trices ainsi que Lucie Bony et Marie Chabrol pour leur suivi de ce dossier. Ce travail a été permis dans le cadre de l'ANR Thermapolis.

³ Archives municipales de Lyon, désormais AM, 2848 W 10, message électronique, objet : « Re : Travaux bains-douches Delessert » du 2 avril 2015, de F., à l'intention de la direction du CCAS, I. et M. S'agissant d'archives encore récentes, les noms des agent·e·s ont été remplacés par des initiales. Dans la suite des articles, tous les prénoms des personnes enquêtées ont été modifiés.

⁴ La domiciliation consiste à fournir une adresse postale à des publics sans domicile fixe. Le vestiaire d'urgence permet un accès à des vêtements gratuits ou à prix modique si l'usager.e manque d'habits propres ou adaptés à la saison.

intérimaires (travailleur·euse·s sociaux·ales, animateur·trice·s, agent·e·s d'accueil) et des bénévoles dont la présence est nécessaire pour toute ouverture.

Nous proposons dans cet article de préciser les enjeux de cette prise en charge des fonctions d'accès à l'hygiène par des accueils de jour associatifs. Il s'agit ainsi de revenir sur les effets de l'externalisation, au sens de « démunicipalisation » des lieux et des personnels, des services d'accès à l'hygiène dans une grande ville française, Lyon, qui s'illustre par son très faible nombre de bains-douches municipaux, à la différence de Paris, par exemple (Lévy-Vroelant *et al.*, 2019). Le contexte lyonnais apparaît illustratif de l'évolution des politiques sociales locales si on s'attache à y regarder la place de l'accès à l'hygiène au travers des établissements de bains-douches depuis la seconde moitié du XX^e siècle : les bains-douches municipaux y ont ainsi progressivement disparu pour ne laisser place qu'à un seul établissement public, accompagné d'accueils de jour associatifs.

Les bains-douches et l'accès à l'eau ont fait l'objet de travaux qui connaissent un récent essor et analysent particulièrement les usages de ces lieux (Lévy-Vroelant, 2018 ; Lévy-Vroelant *et al.*, 2019 ; Soares, 2021 ; Chauliac *et al.*, 2023), et les analysent sous l'angle patrimonial (Halitim-Dubois, 2023) ou historique (Guerry et Lévy-Vroelant, 2023 ; Richelle, 2023).

Cet article aborde le service de bains-douches comme un produit de politiques sociales locales, à la croisée des politiques d'assistance sociale et des politiques d'urgence sociale, pour étudier le cas lyonnais. La fermeture progressive des bains-douches publics au profit du soutien à des services de douches au sein des accueils de jour associatifs illustre une dynamique de démunicipalisation des politiques d'assistance. Le cas de l'accès aux douches offre la possibilité singulière d'observer les effets de la prise en charge associative d'une activité au préalable assurée par les pouvoirs publics. Cette démunicipalisation, qu'on identifiera comme une externalisation, est présentée par les pouvoirs publics comme une solution de substitution au service de bains-douches publics.

Nous formulons l'hypothèse que ces processus d'externalisation, concomitants d'une disparition progressive de l'offre publique de douche à Lyon, comporte des effets tant sur les types de lieux où se fait l'accès aux douches, qui sont moins adaptés pour cet usage, que sur les conditions de cet accès qui s'en trouvent dégradées. Nous éclairerons ces effets à l'aune des enjeux que représente l'externalisation de l'accès aux douches par les municipalités. D'abord, nous montrerons que l'accès à l'hygiène, longtemps pris en charge par la sphère privée, a fait l'objet d'un processus de déplacement de sa catégorisation, d'une approche universaliste en termes d'accès à l'hygiène, à une approche résiduelle, cantonnant l'offre aux publics de l'urgence sociale, impliquant sa délégation à des associations. Nous montrerons enfin que cette évolution donne lieu à une place prépondérante de la sphère caritative dans la prise en charge de cette offre, avec une place particulière des acteurs religieux.

Ce questionnement s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche consacré aux enjeux de l'accès aux douches en ville⁵, qui s'est déroulé en collaboration avec plusieurs chercheuses ayant mené des enquêtes à Lyon. Le terrain d'enquête est constitué de trois accueils de jour proposant des douches. Ces trois accueils de jour se situent à Lyon et à Villeurbanne, ville de première couronne de la banlieue lyonnaise située dans la continuité de la ville-centre. Les entretiens ont, en effet, montré la grande porosité des parcours des personnes sans-abri fréquentant les accueils de jour de l'une et l'autre ville. Ces accueils de jours, gérés par des associations locales spécialisées dans l'urgence sociale, se situent dans des quartiers de type très différent : un quartier d'hypercentre patrimonialisé habité par des populations plutôt aisées, un quartier de faubourg avec un tissu mixte (résidentiel et d'activités artisanales) habité par des catégories intermédiaires, et un quartier de périphérie, marqué par des infrastructures de taille imposante⁶, comportant peu d'habitat, où résident des ménages populaires.

L'enquête de terrain qui constitue le matériau pour cette recherche se compose de plusieurs types de contributions. En premier lieu, un travail d'observation participante, en tant que bénévoles, a été réalisé

⁵ Cet article a ainsi bénéficié du soutien, des avis et échanges des membres du projet ANR Thermapolis : Salomé Balekomebole, Lucie Bony, Marie Chabrol, Kenza Courcoux, Judicaëlle Dietrich, Linda Guerry, Arnaud Le Marchand, Claire Lévy-Vroelant, Sofia Sanchez, ainsi que des retours de Pascale Pichon à l'occasion de journées d'étude en décembre 2022 : qu'elles et il en soient ici remercié·e·s.

⁶ Pour respecter l'anonymat des enquêté·e·s, la situation exacte des accueils de jours enquêtés n'est pas ici précisée.

de 2021 à 2022 au sein de trois accueils de jour, à Lyon et Villeurbanne par trois enquêtrices : Sofia Sanchez, Salomé Balekomebole et l'auteure⁷. Ces observations ont été l'occasion de rédaction de journaux de terrain, d'entretiens, formels⁸ et informels, auprès des salarié.e.s de ces accueils de jour, des bénévoles, et des usager.e.s fréquentant ces lieux. Ils ont été complétés par un entretien avec un.e élu.e sur les enjeux d'accès à l'hygiène à Lyon, en 2023 mené avec Judicaëlle Dietrich⁹. Ces données ont été mises en perspective de ressources archivistiques, mises au jour par Linda Guerry¹⁰, ayant recensé les documents relatifs aux Bains-Douches à Lyon aux archives municipales, notamment. Si l'origine de cette recherche provient d'une interrogation sur les raisons de la disparition des bains-douches comme équipements publics vecteurs d'équité et d'accès au droit à l'eau, il a été choisi d'enquêter auprès des accueils de jour, dans une posture compréhensive, pour saisir ce qu'il en était de la mise en pratique de cet accès à l'hygiène, une fois déléguée par la puissance publique à des associations déjà en charge de nombreux volets de l'urgence sociale.

LES EFFETS DE LA DISPARITION DES BAINS-DOUCHES À LYON

Une répartition géographique des équipements de douche masquant une réduction du service

La ville de Lyon a compté jusqu'à sept bains-douches de 1930 à 1967, et Villeurbanne trois¹¹ (qui ont fermé successivement¹²). Alors que la ville de Paris comporte quinze bains-douches en activité¹³, le territoire de Lyon et Villeurbanne apparaît donc sous-doté avec son unique bain-douche municipal. Celui-ci, appelé bain-douche « Delessert », est situé dans le quartier de Gerland (7^e arrondissement de Lyon), à côté de la cité HBM de la Mouche édifée dans les années 1930, mais construit postérieurement à celle-ci, en 1967. En limite sud de Lyon, cet ancien quartier ouvrier, qui a notamment comporté des bidonvilles, est aujourd'hui connu pour ses établissements de pointe dans le domaine de la recherche pharmaceutique et ses importants projets de renouvellement urbain. Impliquant la construction de nombreux logements, ils occasionnent l'arrivée de populations résidentes plus aisées dans le quartier. À leur création, les Bains-Douches constituaient des établissements municipaux, répartis au sein des arrondissements lyonnais, offrant un accès à des douches et, initialement, à des lavoirs publics. Ils étaient initialement dépendants du service des sports, puis partie intégrante des missions des Centres communaux d'action sociale (CCAS). Pour plusieurs d'entre eux, leur construction dans les années 1930 est associée à celle d'une cité HBM ou d'un ensemble de bâtiments publics comme des écoles ou des théâtres (Halitim-Dubois, 2023) : outre Delessert, c'est aussi le cas du bain-douche Bayart (2^e arrondissement), au sein de la cité HBM de Perrache. Les bains-douches Flesselles (1^{er} arrondissement), ou les bains-douches Bourgogne (9^e arrondissement), ont accompagné respectivement la construction de groupes scolaires, et d'équipements publics (mairie et bureau de la sécurité sociale). Les bains-douches, et les lavoirs qui leur étaient généralement associés participaient donc généralement, dans le courant des années 1930, à un projet d'aménagement de quartier à vocation d'équipements publics et de mise à disposition de logements. Il s'agissait en moyenne de quartiers et d'habitat plutôt populaires à

⁷ 19 séances d'observations participantes d'une demi-journée, de septembre 2021 à juin 2022. Enquêtrices pour l'observation et les entretiens : Salomé Balekomebole (2022) et Sofia Sanchez (2022), dans le cadre de leur Projet d'Initiation à la Recherche et au Développement (INSA, 5^e année), et l'auteure (encadrante de ces projets).

⁸ Des entretiens formels avec des usager.e.s (n=4), des bénévoles (n=2), des salarié.e.s (n=5 pour 4 salarié.e.s) ; rencontre et échanges informels avec d'autres salarié.e.s (n=8), bénévoles (n=7), usager.e.s n=17).

⁹ Maîtresse de conférences, EVS – Lyon III.

¹⁰ Historienne, ingénieure de recherche au sein du projet Thermapolis, affiliée à l'ICM, chercheuse au LAHRA et à l'INED. Elle a notamment publié une partie de ses travaux récents dans l'article suivant mentionné en bibliographie.

¹¹ À Lyon : 221 rue Garibaldi (3^e), 215 rue Paul Bert (3^e), 15 rue des Anges (5^e, Saint-Just), 23 rue de Bourgogne (9^e, Vaise), 4 imp. Flesselles (1^{er}, Croix-Rousse), 32 cours Bayard (2^e, Perrache), 4 imp. Delessert (7^e, Gerland). À Villeurbanne : rue St Cyprien, rue du Dr Ollier, Rte de Vaulx (les adresses plus exactes n'ont pas été trouvées).

¹² La plus récente fermeture a concerné les bains-douches Flesselles (Lyon 1er), en février 2016.

¹³ Lyon comptait 522 228 habitants, et Paris 2 145 906 habitants en 2020 (INSEE), soit un facteur 4, pour un facteur 15 pour ce qui concerne le nombre de bains-douches publics.

l'époque, et ceux-ci se situent encore aujourd'hui soit dans la moyenne de la commune sur le plan du taux de pauvreté lyonnais, soit au-dessus, parmi les IRIS les plus pauvres de la ville¹⁴.

En 2022, outre le seul bain-douche municipal « Delessert » qui subsiste, dix accueils de jour proposent des douches¹⁵. La carte 1, ci-dessous, récapitule l'offre de bains-douches et d'accueil de jour proposant des douches. On y observe une répartition plutôt régulière des bains-douches, situés dans différents arrondissements, et une double polarisation des accueils de jour avec douche sur la presqu'île et à proximité de pôles de transport : les gares de Perrache et Part-Dieu, la station Charpenne, d'une part, et le pôle d'échange multimodal Laurent Bonneval, d'autre part. Ces accueils de jour sont présents tant dans des quartiers plutôt aisés, comme le plateau de la Croix-Rousse (4^e arrondissement), dans des secteurs plus pauvres de quartiers patrimonialisés, dans les quartiers les plus aisés de la ville (Saint-Jean dans le 5^e arrondissement, ou rue Crillon dans le 6^e arrondissement), ou encore dans des quartiers parmi les plus populaires (îlots Pasteur/Saint-Michel à la Guillotière dans le 7^e arrondissement). Ainsi, la répartition des accueils de jour semble géographique (dans chaque arrondissement), et sans comporter de corrélation avec la composition sociale des quartiers concernés.

Bien que laissant voir une répartition géographique plutôt régulière de l'offre de douche, il convient de noter que celle-ci rend compte des établissements (bains-douches et accueils de jour), et non de leur capacité (nombre de douches). Il a ainsi été montré (Courcoux, 2023, p. 40 ; Bony *et al.*, 2023) que le nombre de douches des accueils de jour était généralement bien inférieur (souvent autour de 3) que le nombre de douches des bains-douches (minimum 9), impliquant une réduction mécanique de l'accès aux douches, à horaires d'ouvertures équivalents¹⁶.

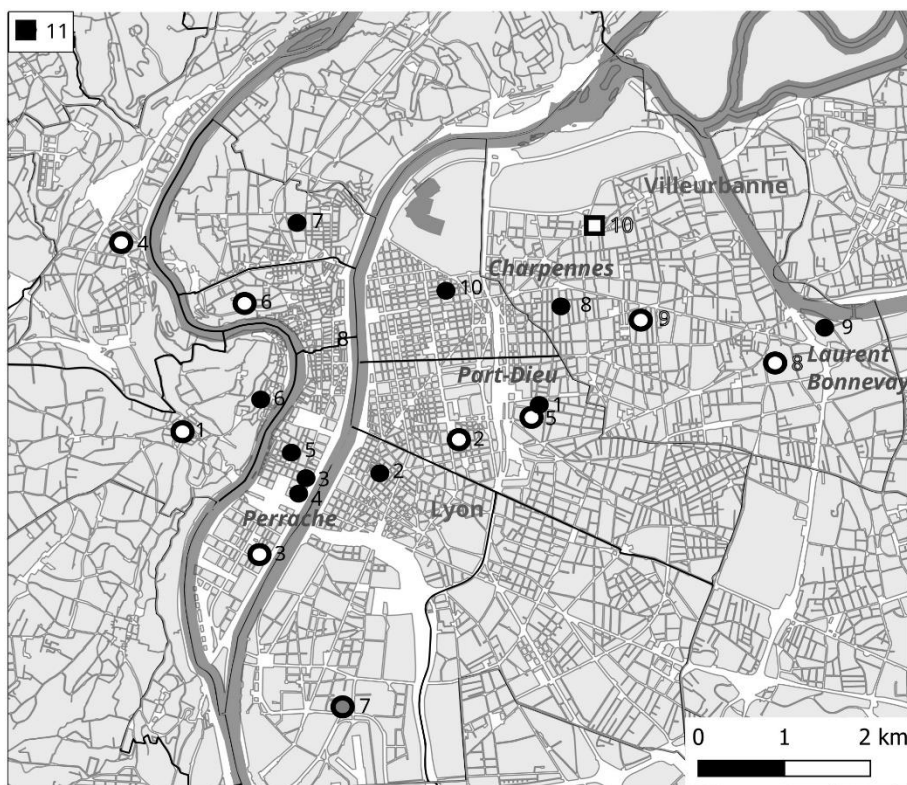
La douche en accueil de jour : des lieux inadéquats

L'externalisation de l'accès à l'hygiène auprès d'accueils de jour comporte un premier effet, d'ordre spatial. À la différence des bains-douches publics conçus d'une part pour mettre à disposition le maximum de douches au plus de personnes possible et d'autre part pour être visibles dans l'espace public, les accueils de jour sont le plus souvent installés dans des espaces qui n'étaient pas destinés à cet usage, qui sont discrets, et où la douche est une fonction secondaire. Il en résulte une forte inadéquation entre l'organisation de l'espace et l'usage des douches. En outre, le positionnement des douches en accueil de jour contribue à imposer des territorialités très étirées et contraintes pour les usagers.

¹⁴ Le taux de pauvreté à Lyon étant de 15 %, on note par exemple un taux de 15,4 % dans les IRIS des bains-douches Flesselles (1^{er} arrondissement) et Bourgogne (9^e arrondissement) ; 16,8 % pour l'IRIS où se trouvait le bain-douche Bayart, et en revanche 28,7 % pour l'IRIS du seul bain-douche aujourd'hui encore en activité (données INSEE, 2020).

¹⁵ Si l'on excepte l'accès à des douches proposé par des structures d'hébergement de nuit. Nous n'avons, en effet, retenu que des établissements qui permettaient de prendre « seulement » une douche et qui n'impliquaient pas d'y passer la nuit.

¹⁶ En 1976, les bains-douches municipaux étaient ouverts du jeudi au dimanche (sauf Garibaldi, également le mercredi). Ils comptaient entre 2 et 4 salarié·e·s, et entre 9 et 28 douches, ainsi que 3 à 9 baignoires, 5 à 20 places de lavoirs (d'après le Rapport à l'attention de Monsieur l'Adjoint aux Sports subdivision des établissements balnéaires lavoirs, bains-douches municipaux rédigé par l'Ingénieur principal, directeur des services techniques « Sports et Jeunesse ». 28 septembre 1978. AML 1868 W 241). Les accueils de jour comptent quant à eux souvent 2 à 5 douches, à l'exception du Phare qui en compte plus (et dans ce cas, réparties en cabines collectives comptant de nombreuses douches), avec deux à quatre salarié·e·s, responsables de l'ensemble des missions de l'accueil de jour.



- Bains-douches publics créés de 1930 à 1967 : fermés/actif en 2022
- Accueils de jour proposant des douches en 2022
- □ Accueils de jour / BD de localisation incertaine / mouvante

- Ilots urbanisés
- Hydrographie
- Limites communales
- Limites d'arrondissement

Accueils de jour (2022)		Bains-Douches (1930-1967)	
1	Lahso	1	St Just
2	Accueil St Vincent	2	Garibaldi
3	Petits frères des pauvres	3	Bayard
4	Péniche Balajo	4	Bourgogne
5	L'Orée accueil de jour	5	Paul Bert
6	Accueil Saint André	6	Flesselles
7	La rencontre	7	Delessert
8	Les Amis d'la rue	8	St Cyprian
9	Le Phare	9	Dr Ollier
10	Au Tambour !	10	Rte de Vaulx/Salengro
11	Vroom shower		

Sources : Conception- réalisation : Elise Roche, laboratoire Triangle, 2023. Fond de carte datagrandlyon & Geoportail (IGN 2022) ; Données historiques : Ingénieur Principal, directeur des service technique « Sports et Jeunesse », 28 septembre 1978, Rapport à l'attention de Monsieur l'adjoint aux Sports, subdivision des établissements balnéaires, lavoirs, bains-douches municipaux. AML 1868 W 241. Données 2022 : Enquête Salomé Balekomebole, Judicaëlle Dietrich, Elise Roche, Sofia Sanchez. Logiciel : QGIS, Inkscape.

Figure 1 – Carte de localisation des bains-douches et accueils de jour offrant des douches à Lyon

Les douches dans des lieux (re-)convertis

Les accueils de jour étudiés dans le cadre de cet article prennent place dans des locaux pour lesquels l'opportunité immobilière a été déterminante : souvent, des locaux religieux ou appartenant à l'Église catholique ou une congrégation, parfois des locaux privés d'activité ou même des locaux dédiés à une association sportive. Ils se distinguent donc des bains-douches municipaux qui se caractérisaient généralement par leur architecture qualitative et singulière, leur signalétique visible et jouxtaient généralement des locaux dédiés à d'autres fonctions d'usage public (théâtre, gymnase, piscine, école...). Tant le caractère public du service, que la destination des locaux à des fins d'hygiène, de santé ou d'éducation, ont donc disparu à l'occasion de l'externalisation.

En outre, l'organisation interne des locaux est peu favorable à l'usage des douches, qui y apparaissent souvent secondaires. Ainsi, certains accueils de jour prennent place dans d'anciens réfectoires de

congrégations religieuses, ou dans des préfabriqués destinés à servir de bar pour les usager-e-s du stade voisin : si ces lieux s'accommodent assez bien des fonctions de collation et de lien social, il y est parfois plus difficile de ménager la file d'attente pour les douches, les besoins d'intimité qu'elle fait naître ou encore les enjeux de sécurisation qui y sont rattachés. Selon les cas, on trouve ainsi quelques cabines de douches exigües (souvent au nombre de trois) qui donnent sur la salle de collation ou sur un couloir qui conduit à la cuisine. Il arrive également que les douches se trouvent dans un bâtiment séparé et fassent donc l'objet d'une attention secondaire de la part des équipes gérant le lieu de l'accueil de jour.

Quand la douche voisine avec le bol de café

L'extrait ci-dessous de journal d'observation rend compte de la promiscuité des différentes activités au sein d'un accueil, qui n'est pas sans rappeler les descriptions du premier asile de nuit ouvert par Gabriel Rosset (fondateur de Notre-Dame-des-Sans-Abris) à Lyon en 1950, et rapidement saturés (Brodiez-Dolino, 2020, p. 49).

« François (usager, 30 ans) est un des seuls hommes jeunes de la permanence. Il arrive vers la fin de matinée, essoufflé, et semble être en grande détresse. Il s'effondre en transpirant sur la banque de petit déjeuner, puis part en pleurs vers les douches, revient en expliquant sa grande fatigue, demande à manger, décide qu'il part d'abord fumer, demande à ce qu'on lui imprime des paroles d'une chanson, puis part se doucher en laissant son portefeuille sur une chaise, en évidence.

La douche est au fond de la salle de petit déjeuner. Le couloir des douches y donnant directement, sans rideau ou porte qui masqueraient les entrées et sorties des cabines. Peu après, installée à la banque de distribution des petits-déjeuners où je distribue des bols de café aux usagers qui s'assoient sur de grandes tables de collectifs à côté, je vois François sortir de sa douche, torse et pieds nus, dans un nuage de vapeur. [...] Sans que ce soit très clairement annoncé, chaque personne qui passe doit nettoyer après elle : j'entends François protester, un grand balai à franges à la main : "oui, j'ai fait ma douche, mais celle-ci, c'était pas moi". Personne ne vérifie la propreté entre chaque usager. Colin [agent intérimaire, environ 40 ans] fait des allers-retours pour démarrer une machine à laver de serviettes. Il a l'air un peu tendu, je suppose qu'il y a peu de serviettes (elles sont toutes dépareillées, ce sont manifestement des dons). Je cherche les toilettes pour me laver les mains avant de servir le petit-déjeuner [nous sommes en période de forte contamination au Covid]. Sur la gauche de la salle de petit-déjeuner en entrant, il y a des toilettes, et de grands lavabos, qui servent aussi pour se coiffer et se raser. Quand j'ouvre la porte des toilettes en question, entre deux tables de petit-déjeuner, j'hésite à reculer devant l'odeur. Je veille à refermer la porte rapidement derrière moi : à côté, des usagers sont en plein dans leur petit-déjeuner. » (Journal d'observation, juillet 2022)

Cette promiscuité entre l'usage des douches, les pratiques intimes qui l'accompagnent et d'autres activités (collation, entretien d'accompagnement social, recherche internet...) s'explique en partie par l'inadaptation des locaux à ces usages. Dès lors, l'accès à la douche se mêle aux autres activités, ne permettant ni un accès anonyme, dans une intimité choisie, ni un confort dans l'usage, qui se fait souvent au sein d'espaces étriés, peu propices à l'attente et mal adaptés en termes d'évacuation de l'air et des eaux usées. Dans certains cas, cette fonction de la douche est largement mise à l'arrière-plan par rapport à d'autres enjeux d'hygiène. C'est notamment le cas pour les accueils de jour dédiés aux familles – à savoir des femmes avec enfants –, dont la plupart sont hébergées provisoirement et ont donc accès à une douche. Pour celles-ci, les enjeux relatifs à l'obtention de « kits » de produits dédiés à l'hygiène et l'accès à des machines à laver s'avèrent polariser bien plus d'attention, d'attente, et de stratégies horaires que les douches, peu utilisées. Ainsi, il existe une forte disparité d'usage des douches entre les accueils de jour selon le public accueilli, et les besoins afférents en termes de douches. Certains accueils de jour comportant trois douches sont saturés de demande, et contraints d'organiser précisément l'attente, alors que d'autres accueils, disposant pourtant de nombreuses douches, ne sont que très peu sollicités pour ce service, et « croulent » en revanche sous les demandes d'utilisation des machines à laver. La spécialisation en termes de public est l'une des pistes explicatives, ainsi que les comforts différents, d'un accueil à l'autre, qui font préférer aux usagers telle ou telle douche dans tel ou tel accueil. Cette situation

contraste avec l'offre de douche qui était présente dans les bains-douches municipaux (au moins une dizaine de douches par établissement), et pouvait garantir un accès au service plus efficace¹⁷.

Être ou ne pas être un « bain-douche »

En outre, la fonction « douche » fait l'objet d'appréciations différentes selon les équipes d'accueils de jour. Pour les équipes de certains accueils de jour, la venue d'usagers¹⁸ uniquement pour accéder aux douches est considérée comme un problème. Pour celles-ci, l'accès à l'hygiène ne devrait relever que d'un « produit d'appel », pour approcher des familles et débiter leur accompagnement social. Ainsi, certain·e·s salarié·e·s revendiquent le fait que leur structure « n'est pas un bain-douche ». Au regard de leur compétence et formation de travailleurs sociaux, on peut y voir le souhait de voir reconnaître le savoir-faire dans l'élaboration d'un accueil de jour « complet », comportant un accompagnement social individualisé, par exemple. Pour autant, au sein d'autres accueils de jour, la douche peut représenter l'offre majeure, déterminant la venue de la plupart des usager·e·s qui se présentent en nombre et prioritairement pour se doucher. La collation proposée devient alors le moyen de patienter en attendant son tour de douche. Le caractère réussi de la journée est notamment évalué selon le nombre de douches prises, l'équipe se réjouissant d'un beau « score » pour le jour en question.

La douche, une étape dans des parcours journaliers étirés

Dans les propos des usagers des accueils de jour, la douche apparaît d'ailleurs centrale pour celles et ceux qui vivent à la rue : leur parcours témoigne ainsi d'une organisation pour permettre le plus régulièrement possible d'accéder à l'hygiène dans les meilleures conditions possibles. Il et elles choisissent ainsi les accueils de jour proposant les douches les plus confortables ou les plus propres. Le parcours de Fischer, représenté sur l'illustration 2 rend compte de ces stratégies et témoigne ainsi de ce parcours contraint, où les différentes fonctions de l'habiter – dont l'accès à l'hygiène – sont fragmentées spatialement. Fischer est l'un des usagers rencontrés qui accordent le plus de place aux enjeux d'hygiène lors de l'entretien¹⁹. Il détaille ses différents lieux de douche et ses stratégies pour pouvoir se doucher le plus souvent possible après son travail, qui est salissant. Il a d'ailleurs décidé d'installer sa tente à proximité du bain-douche municipal pour cette raison. Ses propos, comme son parcours, témoignent d'une fine connaissance des différents lieux de douche, de leurs horaires et conditions d'accessibilité et des éventuels compléments d'accès à l'hygiène possible, comme la disponibilité d'un vestiaire d'urgence pour obtenir des vêtements en dépannage. Ainsi, le parcours de Fischer rend compte du caractère central de l'offre de douche dans ses parcours quotidiens : accéder à l'hygiène est une raison majeure de sa fréquentation de plusieurs accueils de jour, dont il sait comparer les horaires et les avantages (confort, prestations de vestiaire, etc.). L'extension de l'espace qu'il fréquente au quotidien fait figurer la douche comme l'un des lieux éloignés de son abri et montre combien l'accès aux douches le contraint à traverser l'ensemble de la ville. Il est bien sûr difficile d'évaluer ce qu'aurait été son parcours sans l'externalisation des douches, mais il apparaît que l'accès à la douche représente une gageure pour ce travailleur pauvre sans domicile fixe, qui entend rester propre après de dures journées de travail, et ne pas laisser deviner son absence de logement.

Gérer les douches : une activité secondaire ?

Après avoir identifié comment l'externalisation rend la douche secondaire dans l'organisation spatiale des accueils de jour, il s'agit de voir comment ce retour dans la sphère caritative induit une gestion des douches moins professionnalisée que dans les bains-douches. La place majeure des bénévoles dans

¹⁷ Si la situation de ce point de vue ne nous est pas connue pour les années 1960, nous avons en revanche pu observer ponctuellement le fonctionnement du bain-douche Flesselles (1^{er} arrondissement) avant sa fermeture, et du bain-douche Delessert (7^e arrondissement).

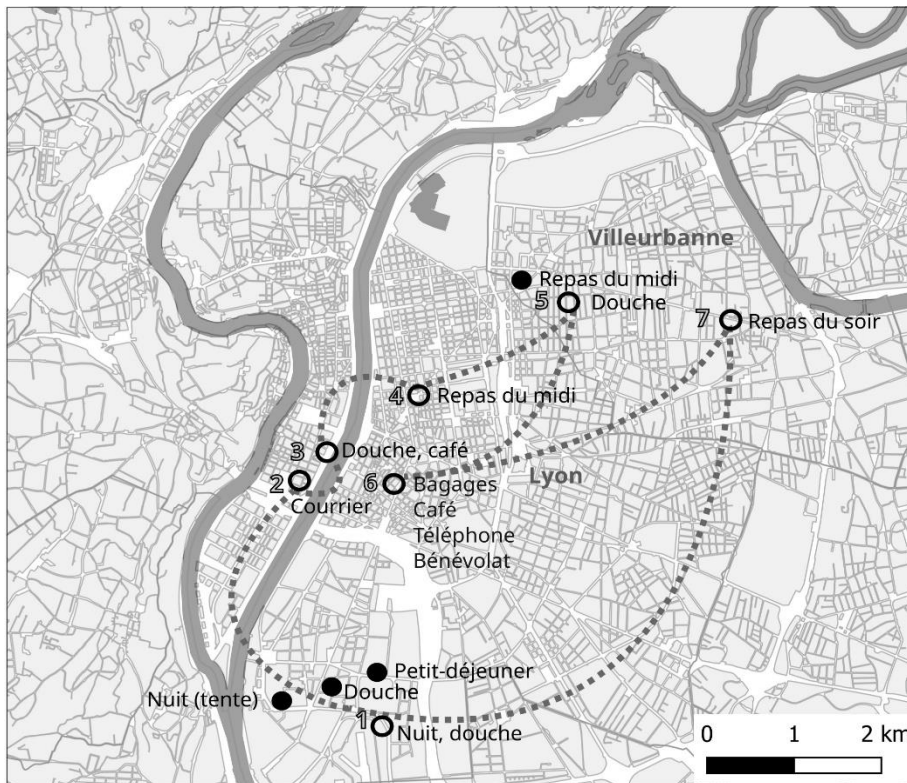
¹⁸ Sur deux des trois accueils de jour où nous avons mené des observations, la présence de femmes était exceptionnelle (de l'ordre d'une femme pour une quarantaine d'hommes), justifiant ici l'emploi du masculin généralisé. Le troisième, à destination prioritaire de familles, comporte à l'inverse une proportion très majoritaire de femmes parmi les adultes fréquentant l'accueil de jour. L'écriture inclusive est en revanche privilégiée pour les salarié·e·s et bénévoles, dont la répartition genrée est plus variable

¹⁹ Réalisé par Salomé Balkomebole (2022).

l'organisation des accueils de jour a ainsi des effets sur l'entretien des douches et les conditions de leur accès.

Des goûts et des dégoûts

« Tu feras les douches avec Claude [bénévole, 70 ans], m'annonce Danielle, la responsable [salariée, 50 ans]. Il dit d'accord, mais il n'aime pas trop ça, ça se voit. Danielle lui dit : "mais tu préfères le bar !? [qui est le lieu de la collation]". "Oh ben oui, mais je peux changer", dit Claude, conciliant. "Bon alors c'est Ouria [salariée, 30 ans] qui sera ta binôme", concède Danielle en se tournant vers moi (Ouria tord le nez, mais dit d'accord). Lucien [bénévole, 70 ans] arrive : il est accueilli par un "aaaahh Lucien !!!" Tout le monde est soulagé, c'est lui qui fait les douches d'habitude et qui sera donc mon binôme. Je comprends qu'ils n'étaient donc pas sûrs qu'il vienne. » (Journal d'observation de l'auteure, décembre 2021)



- Lieux fréquentés par Fischer dans la journée
- 7 ... Etapes du parcours de Fischer
- Autres lieux mentionnés par Fischer
- Ilots urbanisés
- Limites communales
- Hydrographie
- Limites d'arrondissement

1	Nuit, douche	115	Gerland
2	Courrier	Association	Perrache
3	Douche, café	Accueil de jour	2ème
4	Repas du midi	Restaurant social	3ème
5	Douche	Accueil de jour	Villeurbanne
6	Bagages, caté, téléphone, collègues	Bagagerie	7ème
7	Repas du soir	Association	Flachet
Autre	Douche	Bains-douches	Gerland
Autre	Nuit	Tente	Gerland
Autre	Repas du midi	Restaurant municipal	Charpennes
Autre	Faire à manger	Association	Gerland
Autre	Lieu de travail	Inconnu	Inconnu

Source : Conception- réalisation : Elise Roche, laboratoire Triangle, 2023. Fond de carte datagrandlyon & Geoportail (IGN 2022) ; Données issues d'un entretien réalisé par Salomé Balekomebole (2022).
Logiciel : QGIS, Inkscape.

Figure 2 – Les lieux fréquentés par Fischer, 30 ans, sur une journée type

Cet extrait de journal d'observation, au sein d'un accueil de jour très fréquenté pour sa douche, notamment en hiver, illustre la contrainte gestionnaire que représente celle-ci. D'après nos observations au sein de plusieurs accueils de jour, la douche ne fait pas partie des tâches recherchées par les bénévoles et semble peser aux salarié·e·s qui en ont la charge. Selon les cas, les tâches relatives à la douche sont assurées parfois par des bénévoles et parfois par des salarié·e·s. Il s'agit de gérer une liste d'attente après avoir inscrit les personnes souhaitant se doucher, de les prévenir quand c'est leur tour, de s'assurer que la douche a été nettoyée par l'utilisateur ou de la nettoyer, d'accompagner la personne pour s'assurer que la cabine est libre et de prévenir de la fin du temps de douche quand la fermeture de l'accueil de jour approche. L'attribution des missions relatives aux douches fait donc l'objet de négociations : les bénévoles doivent être ménagé·e·s pour s'assurer qu'ils reviennent, et les équipes tiennent donc compte de leurs préférences. Pour autant, la plupart des salarié·e·s, travailleur·euse·s sociaux.ales de formation,

ne semblent pas non plus souhaiter prendre en charge cette fonction. Ainsi, la douche se trouve souvent au carrefour des désintérêts, voire des dégoûts, de celles et ceux qui s'en chargent. À l'inverse des bains-douches où cette gestion était professionnalisée, par des agent·e·s formés à l'accueil comme à l'entretien, les douches des accueils de jour apparaissent souvent comme le poste « à éviter ». En outre, l'accès à l'accueil de jour et à ses différents services repose sur la présence des bénévoles, indispensables pour pouvoir ouvrir celui-ci, et sur des équipes salariées qui semblent très souvent fragilisées. Au cours de l'enquête, nous avons ainsi observé à plusieurs reprises des équipes en sous-effectif pour cause d'arrêts maladie plus ou moins longs, des mouvements de grève, et le recours systématique à des travailleurs intérimaires. Les conditions de travail dont les travailleur·euse·s sociaux·ales témoignent sont marquées à la fois par des conditions salariales peu avantageuses et des espaces de travail contraints et parfois insécurisants²⁰. Ainsi, les accueils de jour qui proposent des douches font figure d'équipements dont l'ouverture semble précaire, soumise à la bonne volonté de bénévoles souvent âgé·e·s et de salarié·e·s aux situations salariales peu valorisées.

Entretien des douches : autogestion et « débrouille »

L'externalisation des douches dans des lieux non prévus à cet effet auprès d'agent·e·s non formé·e·s a également des effets sur les conditions d'entretien et de propreté du service. Si, dans les bains-douches municipaux, le nettoyage est systématique après chaque usager par un·e agent·e des bains-douches, la question de l'entretien des douches apparaît comme un problème épineux dans les accueils de jour. Celui-ci provient en premier lieu de l'inadaptation des lieux : écoulement d'eau insuffisant qui ne permet pas de nettoyer efficacement, manque de possibilités d'extraire l'air chargé de vapeur, revêtements de sol présentant des risques de glissade en cas d'humidité... Tout concourt à rendre difficile l'entretien de ces cabines de douche, pourtant très sollicitées.

Cet entretien fait ainsi l'objet de nombreux ajustements et bricolages, comme en rend compte l'extrait de journal d'observation ci-dessous :

Lucien [bénévole, 70 ans] me montre sa technique de nettoyage du sol, assez fier : une serviette usagée jetée par terre, un coup de raclette, et hop ! On évite les flaques et la boue dans le couloir, sinon c'est dangereux. (...)

Salomé [collègue enquêtrice] me raconte que Denise [bénévole] tient parfois les douches et que quand elle est là, et seulement quand elle est là, elle pose un « pshit » de déodorant, qu'elle ramène à chaque fois. En son absence, il n'y a que le déo « à bille » qui soit mis à disposition, qui se prête moins à être partagé. (...) À un moment, la tondeuse prêtée pour se coiffer s'enraye. C'est la seconde fois, semble-t-il. Lucien s'y attèle, et la répare à l'aide d'un gant de toilette, d'une brosse à dents, le tout agrémenté de gel hydroalcoolique. « Je bricole », me dit-il (sous-entendu, pour désinfecter). (...) Entre chaque personne, Lucien ou moi, vaporisons la douche de désinfectant « pour le covid ». Mais on ne fait ni les poignées de porte, de douche, ni le rideau. La mousse reste un peu sur le sol, elle est dure à faire disparaître en raison d'une grille d'évacuation trop petite. *A priori*, Denise, elle, fait juste le sol. En regardant le carrelage plein de mousse du produit d'entretien, je me dis qu'à la place des hommes qui viennent, je trouverais ça peu engageant. Si je comprends bien, avant le covid, l'usage n'était pas d'utiliser un nettoyeur, on projetait juste un peu d'eau avec la douche pour rincer l'eau de l'usager précédent. Lucien me raconte leurs premières expériences de désinfection liées au covid avec de la javel pure projetée un peu partout dans les cabines de douches, encore fumantes de la douche précédente : « les usagers suivants ressortaient groggy, tout rouges ! Maintenant, on la dilue [la javel], ça va mieux ». (Journal d'observation de l'auteure, décembre 2021)

Si le cas présenté ici fait ressortir la bonne volonté d'un bénévole engagé dans le souci de bien faire et de restituer une douche la plus propre possible, on perçoit aussi la faiblesse des moyens qui permettent la réalisation de cet objectif. En outre, comme indiqué dans un extrait précédent, d'autres accueils de

²⁰ « Lorsqu'une mission ou un service est accompli par une association plutôt que par une administration, cela ne représente pas seulement un changement d'organisation, mais aussi un changement de statut de ceux qui accomplissent au quotidien cette mission ou qui délivrent ce service. (...) Ce sont alors dans le même temps les statuts d'emploi qui changent et qui se dégradent potentiellement puisque le niveau de précarité des emplois est non seulement plus élevé que dans le public, mais aussi que dans le secteur privé à but lucratif. (...) Cela nourrit aussi un mouvement de "bénévolisation" de l'activité publique » (Cottin-Marx *et al.*, 2018, p. 471-472).

jour confient aux usagers eux-mêmes le nettoyage, qui se traduit par un passage de balai, sans produit nettoyant.

ENJEUX DE L'EXTERNALISATION DES DOUCHES VERS LES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE JOUR

Malgré le caractère central de l'accès à l'hygiène dans le parcours de nombreux usagers, l'accès aux douches au sein des accueils de jour est caractérisé par un certain nombre d'obstacles liés au statut associatif de ces structures. Il convient donc d'expliquer les enjeux expliquant le processus de démunicipalisation ayant conduit à la fermeture des bains-douches publics, au profit de structures associatives. Le cas lyonnais y apparaît paradigmatique d'un double mouvement : (1) le resserrement de politiques de droit commun (des bains-douches universalistes) vers un public en marge, exclu du travail salarié, d'une part, et (2) l'externalisation d'une politique sociale auprès d'associations de taille importante et le développement de la sphère caritative dans la prise en charge de l'urgence sociale diurne, d'autre part.

Des bains-douches publics universalistes... à une offre associative résiduelle

Après une émergence sous la forme d'entreprises de bains privés à destination d'une clientèle d'abord aisée (Soares, 2021 ; Richelle, 2023), l'essor des bains-douches a lieu à l'occasion de subventions allouées par l'État et de plusieurs lois incitant à la participation financière d'établissements privés (casinos...), mutuellistes ou bancaires (caisses d'épargne)²¹. Comme pour la plupart des bains-douches de Paris, les bains-douches municipaux lyonnais (à l'exception de Delessert) sont construits dans l'entre-deux-guerres (Lévy-Vroelant *et al.*, 2019). Ces initiatives succèdent à une prise en charge par l'Église qui fut souvent la première à s'investir et par le patronat, couplant douches et lieux de travail (par exemple dans l'industrie, les abattoirs...). La fin du XIX^e siècle conforte le rôle des municipalités en leur donnant la responsabilité d'organiser des appels d'offres pour construire les établissements de bains. Cette fonction municipale est réaffirmée par la loi « PLM » (Paris Lyon Marseille) de 1982 qui précise le rôle des arrondissements vis-à-vis de ces compétences. Le développement des bains-douches municipaux s'apparente donc à l'apparition de la « ville-providence » (soutenue par les autres échelons institutionnels), à la croisée de trois héritages : premièrement, le mouvement hygiéniste, nourri de découvertes techniques, de développement des savoirs médicaux, de la crainte des épidémies, et des difficultés liées à l'accroissement de la densité urbaine en l'absence d'équipements sanitaires (Damon, 2023). Deuxièmement, ce développement s'inscrit dans le courant du paupérisme et du municipalisme, conduisant les édiles locaux à s'atteler aux enjeux de l'habitat, la santé ou les secours d'urgence (les bureaux de bienfaisance, par exemple) (Paquy, 2007). On peut y lire ainsi un volet du développement de pans de propriété sociale offrant une jouissance privée, comme les caisses de prévoyance, ou encore le logement social (Castel, p. 499). Troisièmement, dans un contexte de construction de la République (Pelletier et Schlegel, 2015), ils sont le signe d'un processus de laïcisation et d'une reprise en main publique de secteurs très investis par la sphère religieuse (Chagny, 2007), qu'il s'agisse des enjeux de moralisation des couches populaires, ou de prise en main de leurs loisirs.

Malgré cette construction d'établissements publics de bains, l'enjeu de l'externalisation ou de la délégation des douches à des acteurs privés, concrétisé aujourd'hui par les accueils de jour, se fait jour très rapidement après leur création dans les discours municipaux. Dans les archives municipales, la disparition des bains-douches est rapidement présentée comme inévitable et leur maintien dans la sphère publique déraisonnable. La délégation des bains-douches à un acteur privé, à Lyon²², est ainsi un « serpent de mer », pour trois motifs principaux. D'une part les coûts occasionnés par le service des bains-douches sont importants, qu'il s'agisse du paiement des fluides (chauffage, eau) ou de la rénovation des lieux. Ainsi, la vétusté est un fréquent motif de débat pour la fermeture ou l'externalisation de ces équipements. D'autre part, la municipalité invoque la baisse de fréquentation pour justifier son

²¹ On note, notamment, la loi encourageant la création d'établissements modèles de bains et lavoirs publics (3 février 1851), puis la loi Strauss permettant le concours des caisses d'épargne pour la création de bains-douches (1906) et, enfin, la loi permettant le financement de bains-douches par un prélèvement sur le produit des jeux (15 juin 1907).

²² Voir par exemple le document d'archive suivante : AML, 1868 W 241, Conseil municipal, extrait du Procès-Verbal de la séance du 22 juillet 1957. Relèvement des tarifs des bains-douches.

intention d'externaliser ce service. Cette baisse de fréquentation, d'après nos observations, est à nuancer : elle fait ainsi souvent les frais d'horaires d'ouvertures de plus en plus restreints et de périodes de fermeture, occasionnant mécaniquement une diminution du nombre d'utilisateur.e.s. Enfin, l'arrêt de l'engagement de la municipalité pour les bains-douches est mis en relation à plusieurs reprises (en 1964 et en 2016) avec les processus de rénovation de l'habitat²³. Ainsi, dans le discours de la mairie, les bains-douches municipaux n'auraient d'utilité que dans un contexte d'habitat insalubre et deviendraient superflus une fois les logements majoritairement équipés de sanitaires. Ces différents discours figurent régulièrement à l'appui de propositions d'arrêt du service qui est, donc, présenté selon les cas comme trop coûteux, ou inutile, voire obsolète.

Ainsi, lors de la fermeture de l'avant-dernier bain-douche, Flesselles (1^{er} arrondissement) en 2016, la municipalité argumente en faveur de cet arrêt du service en justifiant du versement de subventions aux accueils de jour pour encourager le développement d'une nouvelle offre de douche²⁴. Bien que les agent.e.s des bains-douches assurent, en pratique, des missions bien plus larges que le seul accès à l'hygiène et l'entretien des douches (orientation pour des premiers soins, conseils sur les ressources en matière d'urgence sociale, traduction...) (Lévy-Vroelant, 2018), les accueils de jour sont alors présentés par la municipalité comme des structures plus adéquates pour assurer tous les « à-côtés » de la douche (laverie, soins, accueil social, etc.), nécessaires pour un public en difficulté.

D'un service public universaliste, qui s'adresse au plus grand nombre (les couches populaires), l'offre de douche est progressivement réorientée à l'occasion du transfert aux accueils de jour vers une offre résiduelle, orientée vers les publics les plus en difficulté, censés représenter un besoin plus restreint. Or, de nombreux travaux et indices concordants semblent indiquer que les besoins d'accès à l'hygiène ne sont pas en décroissance²⁵, ni le fait de populations spécifiques (Lévy-Vroelant *et al.*, 2019), puisqu'on rencontre dans les bains-douches des profils de personnes diversifiés. Les récents épisodes caniculaires, les restrictions de mobilité durant la crise de la Covid-19, la hausse des coûts de l'énergie sont d'ailleurs autant d'éléments qui ont pu renforcer les tensions autour de l'accès à l'eau dans l'espace public.

Une externalisation à la sphère caritative

En pratique, la démunicipalisation des douches, au sens de la prise en charge par un acteur privé, est relative dans le cas lyonnais et s'apparente davantage à une externalisation. Elle s'inscrit ainsi dans une longue histoire d'allers-retours de la sphère assistancielle entre « privé » et « public », rendant caduc tout effort pour circonscrire les limites de chacun (Castel, 1995). Ces allers-retours ont pu impliquer des acteurs bancaires, mutuellistes, évoqués plus haut, mais aussi, et surtout religieux.

²³ AML, 1868 W 241, Préfecture du Rhône, 1964 (?) section de l'équipement. Commune de 2000 habitants ou plus, Questionnaire « I » bains-douches municipaux, Dossier Direction des sports, bains-douches, exploitation et fréquentation, 1952-2001 ; AML 2848 W 10, Zorah Ait-Maten, 03/03/2016, Version projet d'une note adressée à Mme Françoise Chevallier, co-présidente du groupe Europe Écologie les Verts et apparentées de la ville de Lyon, p. 2-3.

²⁴ Les accueils de jour proposant des douches sont ainsi recensés dans l'argumentaire justifiant la fermeture du Bain-Douche Flesselles, avant-dernier bains-douches public de Lyon jusqu'en 2016. 2,18 millions d'euros doivent ainsi être attribués à ces structures d'accueil de jour (dont 602 000 € pour soutenir le restaurant social, la domiciliation et les accès aux douches), d'après AML 2848 W 10, « Fiche de synthèse – Fermeture des bains-douches Lyon 1^{er}, 10 mars 2016.

²⁵ Notons qu'en 1996, 40 000 douches étaient prises sur les 5 bains-douches lyonnais encore ouverts (d'après le Rapport à l'attention de Monsieur l'Adjoint aux Sports subdivision des établissements balnéaires lavoirs, bains-douches municipaux rédigé par l'Ingénieur principal, directeur des services techniques « Sports et Jeunesse », 28 septembre 1978. AML 1868W241). En 2015, sur les deux bains-douches restants – dont l'un en travaux à compter du mois d'août – 22 948 douches sont prises d'après la « Fiche de synthèse – Fermeture des bains-douches Lyon 1^{er}, 10 mars 2016, AML 2848W10. Pour mémoire, si seulement 0,7 % du parc de logement en France ne dispose pas à ce jour d'un élément de confort lié à l'eau (eau courante, douche, w.c. intérieurs) (Fondation Abbé Pierre, 2023, p. 305) et que cette part ne cesse de décroître, le nombre de personnes sans domicile et à la rue est en augmentation – estimation à 40 000 personnes sans abri par la Cour des comptes en 2019 (*id.*, 2023, p. 166) Le rapport 2023 de la Fondation Abbé Pierre fait ainsi état de 330 000 personnes sans domicile, soit une augmentation de 130 % entre 2012 et 2022 (2023, p. 304), et 100 000 en habitat de fortune en France. Pour Lyon, leur nombre serait (selon la métropole de Lyon) de 2500 en 2022 (source : P. Chiozzoto, MET le Magazine de la métropole de Lyon, 25 mars 2022, « Que fait la Métropole de Lyon contre le sans-abrisme ? » ; URL : <https://met.grandlyon.com/que-fait-la-metropole-de-lyon-contre-le-sans-abrisme/>)

L’empreinte des réseaux catholiques sur l’urgence sociale se vérifie en effet au sein des accueils de jour proposant des douches, conformément à ce qu’ont montré C. Lanzarini et P. Bruneteaux (1996)²⁶ : sur dix accueils de jour concernés, quatre font partie de l’association Notre-Dame-des-Sans-Abri, un des Petits Frères des Pauvres et deux trouvent leur origine dans l’investissement de figures locales du milieu catholique (la Péniche Balajo et les Amis d’la rue, intégré par la suite à Habitat et Humanisme qui est une association issue d’une figure du catholicisme local). Ainsi, la reconfiguration de l’engagement de la municipalité pour l’hygiène publique se traduit par la confirmation de la place des associations, notamment caritatives et religieuses, dans le paysage de l’urgence sociale à Lyon. Comme le montre A. Brodiez-Dolino (2020), cette place prépondérante des associations caritatives et religieuses dans la prise en charge de l’urgence sociale n’est pas spécifique à Lyon. Néanmoins, les associations impliquées dans cet accès à l’hygiène sont représentatives des associations historiques et dominantes dans le champ de la prise en charge des sans-abris à Lyon.

Les transferts budgétaires en direction des accueils de jour à l’occasion de la fermeture des bains-douches lyonnais s’inscrivent en outre dans un mouvement plus large d’externalisation des politiques sociales par les collectivités (Cottin-Marx, 2021). Ce processus qui a pris de l’ampleur à partir des lois de décentralisation, implique une plus grande prise en charge par la société civile, et une moindre visibilité de la sphère publique sur des sujets sensibles, comme peut l’être le traitement du sans-abrisme. En revanche, cette externalisation n’implique pas un désengagement financier : en effet, nombre de travaux ont contribué à identifier combien elle s’est accompagnée de financements publics longtemps croissants et reconfigurés (Cottin-Marx *et al.*, 2018 ; Loison-Leruste et Hély, 2016). Notamment, la part importante de financements privés abondant aux actions associatives nécessite d’être examinée à l’aune des phénomènes de défiscalisation qui les accompagnent et impliquent, de ce fait, un financement public. Outre des financements directs (subventions, etc.), l’État finance ainsi indirectement la délégation de l’aide sociale à ces associations en accordant des réductions d’impôt à la sphère philanthropique qui soutient l’action de ces associations à visée d’intérêt général.

CONCLUSION

L’externalisation des bains-douches de Lyon illustre des phénomènes bien identifiés dans le champ des politiques sociales locales : l’offre publique d’accès à l’hygiène lyonnaise, loin de faire l’objet d’un retrait de la puissance publique, se caractérise par une recomposition de sa contribution. Elle s’appuie sur le travail d’associations de l’urgence sociale de taille importante, d’essence caritative et d’origine religieuse, sous la forme d’accueils de jour. Cette externalisation de l’offre de douche a pour effet l’inadéquation et la discrétion des lieux de douches accessibles au public, comparativement aux services de douches qui existaient antérieurement. Il en résulte aussi que l’accès à l’hygiène est largement secondaire dans l’organisation de l’espace et parmi les ressources mises à disposition des usagers des accueils de jour. Il est dépendant d’une organisation du travail reposant en grande partie sur le temps libre et la bonne volonté de bénévoles, et l’accès aux douches est en outre en tension avec l’identité professionnelle des travailleur·euse·s sociaux·ales à l’œuvre. Outre l’accès, l’entretien des lieux relève également du bon vouloir des équipes, et ne fait pas l’objet de protocoles stables ni de normes établies. Ce, bien que la douche reste un élément structurant des territoires des sans-abris, et qu’elle figure – avec d’autres besoins relatifs à l’hygiène – comme un principe organisant leur mobilité contrainte journalière. Cette externalisation de l’offre de douche s’inscrit donc dans un mouvement de « bénévolisation » de l’action publique (Cottin-Marx *et al.*, 2018), comme la « médiocrité » des emplois salariés du secteur (Cottin-Marx, 2021), en tension entre des conditions de travail dégradées et des missions difficiles.

Malgré la mise à l’agenda de la réouverture des bains-douches par l’équipe municipale élue lors de la dernière mandature (2020), les perspectives demeurent celles de l’externalisation via une mise en gestion associative. Cette nouvelle offre de douche, en outre, prendrait place sur un site provisoirement mis à disposition, dans des bâtiments préfabriqués temporairement mis à disposition. Ainsi, l’offre de douche envisagée par les pouvoirs publics apparaît cantonnée à des dispositifs hors du droit commun de l’action

²⁶ On note le cas spécifique de l’accueil de jour « Au tambour ! », fermé durant une grande partie de notre enquête. Au tambour ! est une structure exclusivement orientée vers le public féminin (sans enfants), dont l’origine provient notamment de réflexions féministes sur la non-mixité.

publique, pour des temporalités incertaines, tant du point de vue de leur gouvernance que des lieux mis à disposition, au risque de n'offrir que des douches « au rabais », pour une population cantonnée aux circuits de l'urgence sociale.

BIBLIOGRAPHIE

BALEKOMEBOLE Salomé, 2022, « Les douches associatives : s'adapter pour (s')orienter au sein d'une offre limitée », Rapport de PIRD, Lyon, INSA de Lyon.

BONY Lucie, CHABROL Marie et DIETRICH Judicaëlle, 2023, septembre 29, « Pour se laver hors de chez soi : à quand le retour des bains-douches ? », *Libération*. https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/pour-se-laver-hors-de-chez-soi-a-quand-le-retour-des-bains-douches-20230929_JVXYKUC7BZEI3KWWWSWMLCLWEU/

BRODIEZ-DOLINO Axelle, 2020, *Des sans-logis aux sans domicile : le Foyer Notre-Dame des sans-abris à Lyon depuis 1950*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 267 p.

BRUNETEAUX Patrick et LANZARINI Corinne, 1996, « "Suscite le désir par la tendresse". Les cadres de l'accueil caritatif sur une péniche lyonnaise », *Politix*, vol. 9, n° 34, p. 134-163.

CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, Fayard, 813 p.

CHAGNY Robert, 2007, « L'assistance communale à Grenoble au XIX^e siècle », in Yannick Marec et Groupe de recherche d'histoire (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines, fin XVIII^e-fin XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, p. 389-402.

CHAULIAC Marina, BERNARD Julie, OTTELLO Florent, BAUDRAND Corentine et LALCA, 2023, « Dans l'intimité des bains-douches. Une expérience collective de recherche-crédation », *ethnographiques.org*. https://www.ethnographiques.org/2021/Chauliac_LALCA

COTTIN-MARX Simon, 2021, *C'est pour la bonne cause ! les paradoxes du travail associatif*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 137 p.

COTTIN-MARX Simon, HÉLY Matthieu, JEANNOT Gilles et SIMONET Maud, 2018, « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, p. 463-476.

COURCOUX Kenza, 2023, « Les services d'assistance pour femmes précaires à Lyon : dépasser l'approche universaliste. Enquête dans des services spécialisés et en non-mixité. », Mémoire de master en géographie, Lyon, Université Lyon III, p. 108.

FONDATION ABBÉ PIERRE, 2023, *L'État du mal-logement en France. Rapport annuel n° 28*, 326 p. https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-01/REML2023_WEB.pdf

GUERRY Linda et LÉVY-VROELANT Claire, 2023, « Laver à bon marché », *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 51. doi :10.4000/insitu.38943

HALITIM-DUBOIS Nadine, 2023, mars 28, « Bains-douches et lavoirs municipaux à Lyon », *Les carnets de l'Inventaire : études sur le patrimoine – Région Auvergne-Rhône-Alpes [en ligne]*. <https://inventaire-rra.hypotheses.org/8829>

LÉVY-VROELANT Claire, 2018, « Les bains-douches parisiens des années 1920 à nos jours : de l'annexe du logement à l'aménité éphémère », in Eleonora Canepari et Céline Regnard, *Les Logements de la mobilité : XVII^e-XXI^e siècles*, Paris, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Karthala, p. 275-296.

LÉVY-VROELANT Claire, BONY Lucie et FESDJIAN Sophie, 2019, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », PUCA, 93 p. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_pour_documents_de_travail_bains-douches_clv_et_lb_12.04.2019.pdf

LOISON-LERUSTE Marie et HÉLY Matthieu, 2016, « Des entreprises associatives en concurrence : le cas de la lutte contre l'exclusion », in Maud Simonet (dir.), *Le travail associatif*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, p. 191-207.

PAQUY Lucie, 2007, « Naissance et développement d'un service sanitaire municipal. Le Bureau d'hygiène de Grenoble (1889-1914) », in Yannick Marec et Groupe de recherche d'histoire (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines, fin XVIII^e-fin XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, p. 223-233.

PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis, 2015, *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions Points, 740 p.

RICHELLE Sophie, 2021, « Ce que “se laver” signifie : histoire de pratiques et d’expériences. Le cas des bains-douches des charbonnages belges (1911-1950) », *Le Mouvement Social*, vol. 275, n° 2, p. 73-92.

RICHELLE Sophie, 2023, *Bains publics : se laver en ville (1850-2000)*, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, 518 p.

SANCHEZ Sofia, 2022, « Quel travail de care aux douches associatives ? » (Rapport de PIRD), Lyon, INSA de Lyon.

SOARES Alex, 2021, « Les bains-douches municipaux, outil des politiques sanitaires au XIX^e siècle en France et au Royaume-Uni », in Lucie Bony, Claire Lévy-Vroelant et Marie Tsanga Tabi (dir.), *Précarités en eau : un état des lieux en Europe*, Paris, Ined éditions, p. 101-114.

Résumé : Cet article aborde les enjeux de l’externalisation de l’accès à des douches à Lyon. En abordant le cas d’une grande ville où ne subsiste qu’un seul bain-douche, l’article explore les effets de la prise en charge de l’accès à l’hygiène par des accueils de jour, des lieux associatifs fréquentés par des personnes sans-domicile fixe, subventionnés par la puissance publique. Ce cas d’étude est illustratif de dynamiques plus larges affectant les politiques sociales locales, où l’on assiste à une recomposition de l’action publique par sa « démunicipalisation » et une prise en charge par d’importantes associations caritatives d’origine religieuse. L’accès aux douches, central dans les parcours des personnes sans-domicile fixe, se trouve réduit par ce processus d’externalisation. L’organisation spatiale témoigne de la moindre importance accordée aux douches, comparativement aux autres services des accueils de jours. L’accès à ces douches, comme leur entretien, est en outre soumis à des organisations du travail constamment précaires, reposant sur des travailleur-euse-s sociaux-ales aux conditions de travail bousculées et à la présence de bénévoles indispensables pour le fonctionnement des lieux.

Mots-clés : bains-douches, externalisation, accueils de jour, politiques sociales, associations, sans-domicile fixe, Lyon, Villeurbanne

Title : Shower for all? Washing in Lyon, between scarcity and unsuitability of an outsourced social service

Abstract : This article looks at the issues involved in outsourcing access to showers in Lyon. Looking at the case of a large city where there is only one public bath, the article explores the effects of the provision of access to hygiene by day shelters for homeless people, voluntary organizations frequented by the homeless and subsidized by the public authorities. This case study illustrates the wider dynamics affecting local social policies, where public action is being reconfigured by privatization and taken over by large philanthropic or religious organizations. Access to showers, which is central to the lives of homeless people, has been reduced by this process of outsourcing. The way the space is organized shows the lesser importance attached to showers compared with other day shelters services. Access to these showers, like their upkeep, is also subject to constantly precarious working arrangements, relying on social workers whose working conditions are under pressure and in the presence of volunteers who are essential to the running of the facilities.

Keywords : public baths, outsourcing, day shelter for homeless people, social policies, non-profit organizations, homeless, Lyon, Villeurbanne